

Collège Départemental Isère du Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA)

30 Novembre 2022

Modalités du FDVA

Selon les termes du Décret n° 2018-460 du 8 juin 2018 modifié relatif au fonds pour le développement de la vie associative (FDVA), le F.D.V.A a pour objet de contribuer au développement des associations, notamment par l'attribution de concours financiers pour leur activité globale et leurs projets locaux de nouveaux services à la population.

- La Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) anime la réflexion stratégique sur les enjeux de la vie associative en région avec le concours de la **Commission régionale consultative associant des personnalités qualifiées du monde associatif, des représentants des collectivités publiques et des services de l'Etat**. Par ses membres et ses missions, la commission régionale constitue l'instance de dialogue des partenaires publics et privés associés à la gouvernance du fonds.
- La DRAJES définit les priorités de financement après avis de la commission et met en œuvre l'appel à projets du FDVA pour les projets interdépartementaux ou régionaux.
- Les Services Départementaux à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) animent ce fonds au niveau départemental, assurent la campagne de financement pour les projets départementaux ou locaux, avec le concours de collèges départementaux associant des personnalités qualifiées du monde associatif, des élus de collectivités territoriales et des parlementaires.

Le contexte associatif en Isère (R&S 2021)

- Entre 26 000 et 28 000 associations déclarées
- Entre 245 000 et 260 000 bénévoles
- 10% d'associations employeuses qui représentent 8% des effectifs salariés de l'ensemble du secteur privé du département
- 54% des associations employeuses ont moins de 3 salariés, 111 associations comptent plus de cinquante salariés

Le SDJES/DSDEN 38 soutien à la vie associative iséroise

- **L'accompagnement des associations du champ de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du sport par les conseillers techniques et pédagogiques, professeurs de sport et agents administratifs sur de nombreux dispositifs** (politiques éducatives, accueils collectifs de mineurs et colos apprenantes, aide à la mobilité, service civique, éducation au développement durable...
- **Le dispositif Guid'Asso** : Structuration et animation du réseau des acteurs de l'accompagnement à la vie associative
- **Les aides financières pour plus de 2 000 000 euros :**
- **Soutien à l'emploi des associations par les postes Fonjep, l'aide aux emplois d'éducateurs sportifs et des aides aux projets :**
 - 54 unités de postes Fonjep JEP
 - 22 postes Fonjep Jeunes (2021 et 2022) (Total 470 000 euros)
 - 69 postes d'éducateurs sportifs aidés en 2022 dont 13 créés (591 000 euros),
- **Les aides aux projets :**
 - Fonds de Développement de la Vie Associative (570 000€) aide à la formation des bénévoles et « fonctionnement ou nouveaux projets »
 - Budget opérationnel de programme 163 : 137 000€ pour financer des projets de Jeunesse /éducation populaire
- **La reconnaissance par l'agrément « Jeunesse et Éducation Populaire » :**
 - déivré pour une durée de 5 ans
 - Reconnaît les démarches et activités en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire (242 associations agréées en Isère en 2022)

Organigramme du SDJES /DSDEN

SERVICE DÉPARTEMENTAL À LA JEUNESSE, À L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS

Isabelle BECÜ-SALAÜN : Cheffe du SDJES, Conseillère de l'IA-DASEN, *Inspectrice de la Jeunesse et des Sports*
 Franck RICHETTI : Adjoint, professeur de sport



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Isère

Stéphane BRONDA : Assistant de direction, communication, médailles de l'engagement, de la jeunesse et des sports 79 30

Renfort et structuration de la Vie associative	Jeunesse, Éducation Populaire, Politiques éducatives	Accueils Collectifs de Mineurs	Promotion & Développement du sport
<p>sdjes38-vieassociative@ac-grenoble.fr sdjes-fdva@ac-grenoble.fr</p> <p>Délégué départemental à la vie associative Tanguy FARRIÉ 79 28 Postes FONJEP et FDVA</p> <p>Chargée de mission agrément JEP Corinne PICOT 79 84</p> <p>Médailles de l'engagement, de la jeunesse et des sports Joël LEDOUX 79 34</p> <p>Engagement de la jeunesse SNU sdjes-snu@ac-grenoble.fr</p> <p>Assistant administratif Dominique COURTIAL 79 86</p> <p>Chef de projet Franck RICHETTI 79 85</p> <p>Chef de projet adjoint Sébastien DUMAS 79 37</p> <p>Référents mission d'intérêt général MIG Joël LEDOUX 79 34 Sylvain OBANDO 79 34</p> <p>Service civique sdjes-service-civique@ac-grenoble.fr</p> <p>Assistante administrative Aurélie DUCARRE 79 26</p> <p>Référente : Charlotte BOUYAT 79 0 Sylvain OBANDO 79 03 (chargé de mission, service civique Education nationale)</p> <p>Réserve civique Référente départementale Marilyne DEGLISE FAVRE 79 25</p>	<p>sdjes-pedt@ac-grenoble.fr</p> <p>Assistant administratif Dominique COURTIAL Pedt, Plan mercredi Stéphane BRONDA 79 30</p> <p>Suivi budgétaire Marilyne DEGLISE FAVRE 79 25</p> <p>Conseillers Éducation Populaire & Jeunesse :</p> <p>Politiques territoriales, accompagnement des acteurs</p> <p>Charlotte BOUYAT 79 37 Tanguy FARRIÉ 79 28 Anna ROUADJIA</p> <p>PEDT - Plan mercredi – Education à l'environnement – Qualité éducative Karine ENNIFER 79 27</p> <p>Information, loisirs et pratiques culturelles des jeunes Tanguy FARRIÉ (Médiateur rassemblements festif) Sylvain OBANDO 79 03</p> <p>Parcours de formation et d'insertion des jeunes, dispositif SESAME Tanguy FARRIÉ 79 28 Anna ROUADJIA 79 94</p> <p>Citoyenneté, mobilité européenne et solidarité internationale Charlotte BOUYAT 79 37 Anna ROUADJIA 79 94 Vincent MORACCHINI 79 31 Programmes Erasmus + Sport</p>	<p>sdjes-acm-declaration@ac-grenoble.fr sdjes-acm-reglementation@ac-grenoble.fr sdjes-acm-incident@ac-grenoble.fr</p> <p>Conformité et police réglementaire, plan de contrôle, dispositifs ministériels, événements graves police administrative et suivi des locaux avec hébergement. Marilyne DEGLISE FAVRE 79 25 XXX Suivi des contrôles</p> <p>Suivi des centres de loisirs (déclarations, encadrement, locaux) XXX Extrascolaires et séjours accessoires</p> <p>Dominique COURTIAL 79 86 Périscolaires</p> <p>Suivi des accueils avec hébergement et accueils de scoutisme Patricia FAYEN 79 29 XXX Référente pédagogique Karine ENNIFER 79 27</p> <p>Formations qualité éducative dans un cadre sécurisé Equipe CEJP et professeurs de sport</p> <p>Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), informations BAFA sdjes-bafa@ac-grenoble.fr</p> <p>Assistante administrative Aurélie DUCARRE 79 26</p> <p>Conseillère technique et pédagogique Karine ENNIFER 79 27</p>	<p>Assistante administrative Delphine CONTINI 79 86 sdjes-ans@ac-grenoble.fr sdjes-equipements-sportifs@ac-grenoble.fr</p> <p>Conseillers d'Animation Sportive :</p> <p>Correspondant Agence Nationale du Sport Maxime LEMAIRE 79 35</p> <p>Référents « Emploi » et professionnalisation Joël LEDOUX 79 34 Maxime LEMAIRE 79 35</p> <p>Sports de montagne Yannis CAMPIONE 79 23</p> <p>Référent sport de nature, « Savoir Rouler à Vélo » Maxime LEMAIRE 79 35</p> <p>Référent éducation, mixité, inclusion et prévention des violences Joël LEDOUX 79 34</p> <p>Référent Sport santé, DAPAP Vincent MORACCHINI 79 31</p> <p>Référents Équipements sportifs, Financement ANS, DETR Franck RICHETTI 79 85</p> <p>Homologation Vincent MORACCHINI 79 31</p> <p>Sécurisation des pratiques sportives sdjes-sport@ac-grenoble.fr</p> <p>Assistants administratifs réglementation Céline FIORE 79 06 / Rémi ROUSSET 79 42</p> <p>Référents réglementation et police administrative Céline LEVEQUE 79 36 / Yannis CAMPIONE 79 23</p> <p>Prévention des séparatismes dans le sport Franck RICHETTI (CLIR) 79 85</p> <p>Référente Activités de la natation, prévention des noyades Céline LEVEQUE 79 36</p> <p>Sports de pleine nature, prévention et accidentologie Yannis CAMPIONE 79 23 / Maxime LEMAIRE 79 35</p> <p>Déclaration, qualification et honorabilité des éducateurs sportifs Céline FIORE (diplômes étrangers 79 06) / Rémi ROUSSET 79 42</p>

Le FDVA se compose de deux enveloppes non fongibles :

- **Le FDVA 1** (FNDVA en 1985, CDVA en 2004 puis FDVA en 2011)

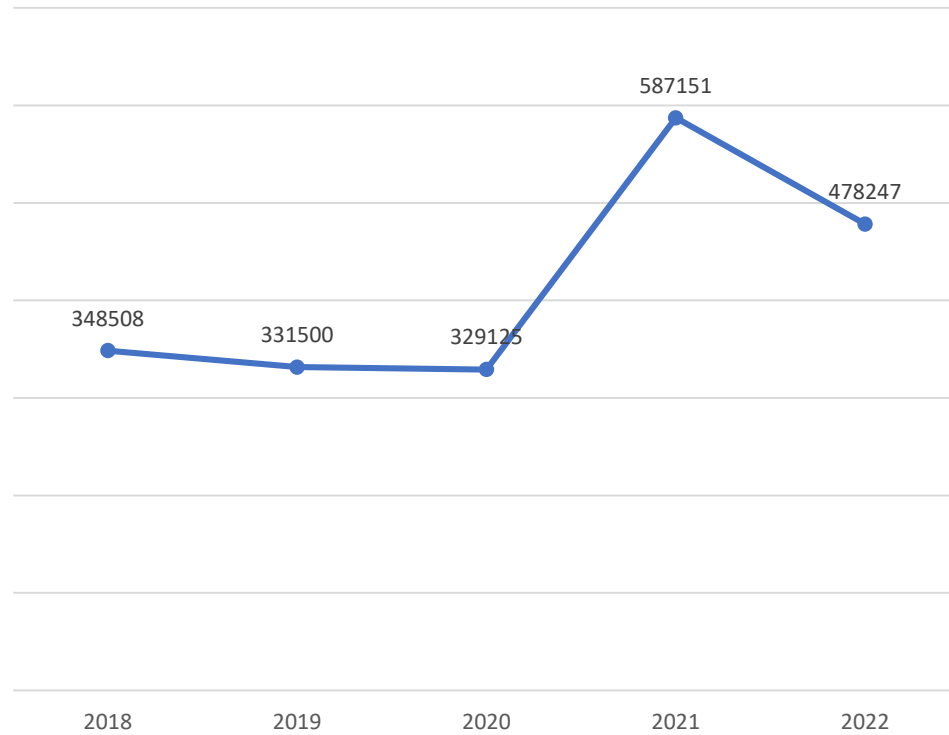
- Objet : Formation des bénévoles
- Volumétrie 2022 : 70 dossiers
- Enveloppe 2022 : 88 389€

- **Le FDVA 2** (depuis 2018)

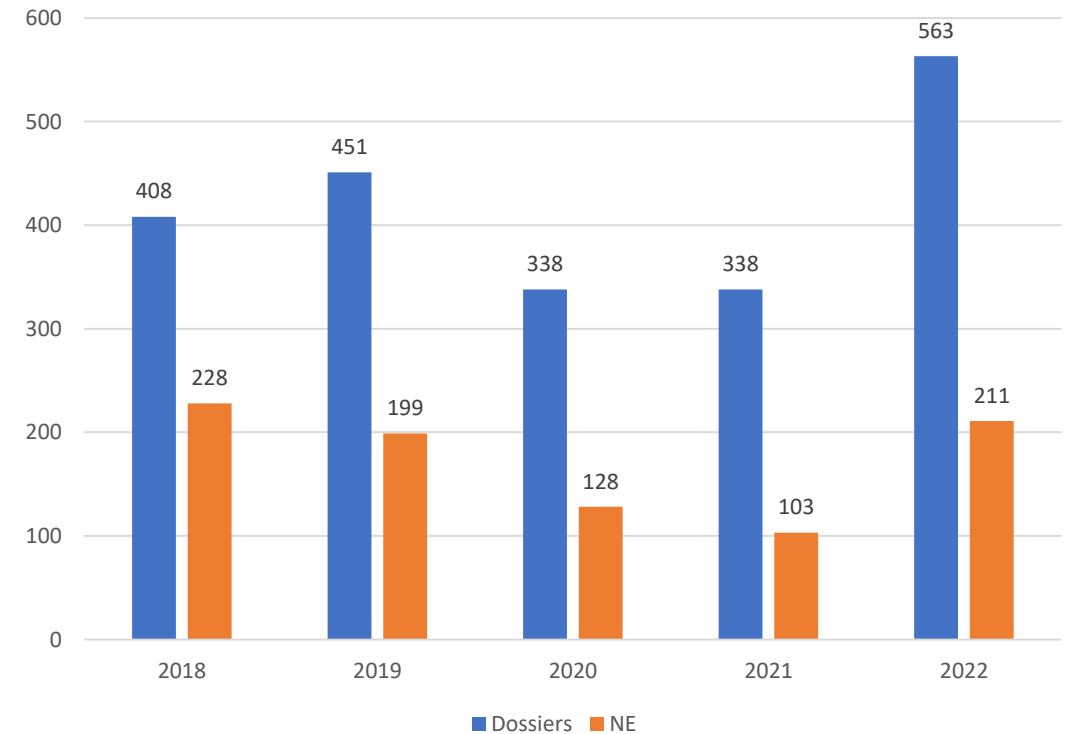
- Objet : Financement global de l'activité de l'association ou mise en œuvre de nouveaux projets
- Volumétrie 2022 : 563 dossiers
- Enveloppe 2022 :
 - 314 706€ (Dotation initiale)
 - 163 541€ (Dotation complémentaire)
 - 478 247€ (total)

Bilan campagne 2022

- Dotation financière

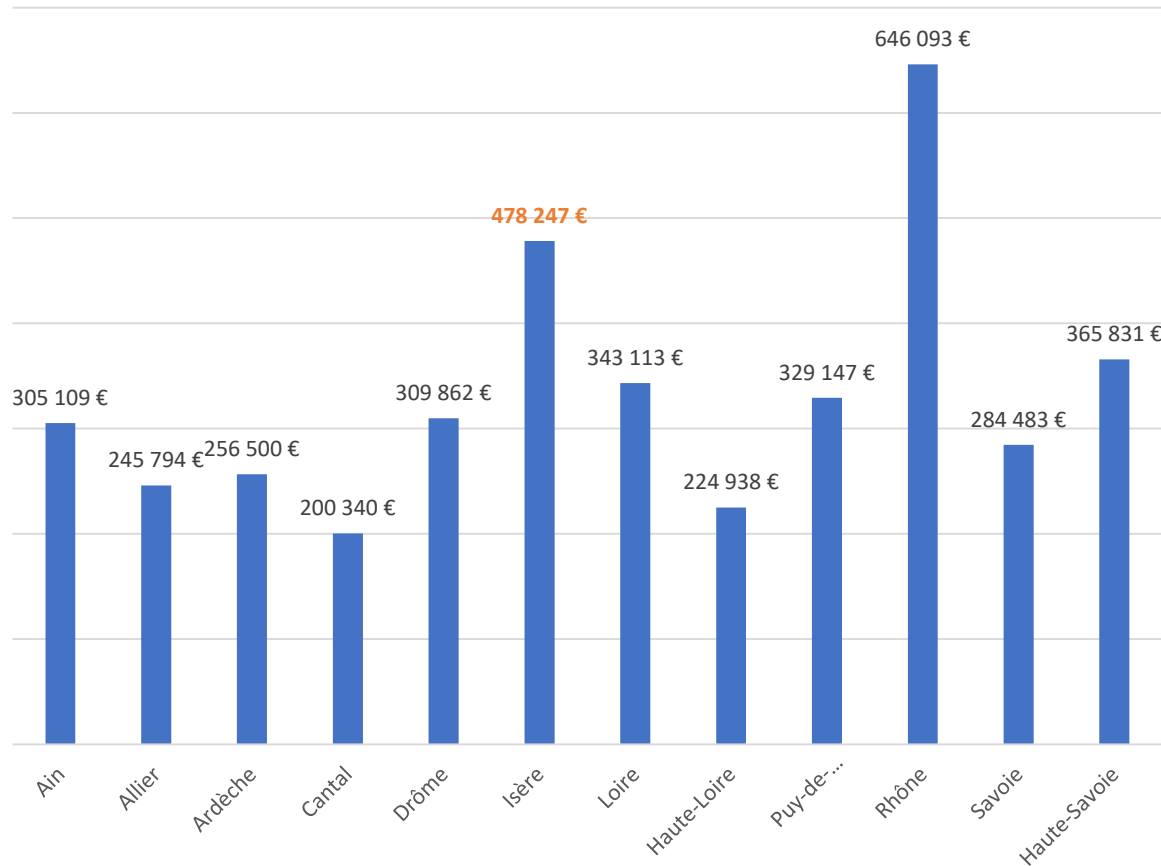


- Volumétrie de recevabilité

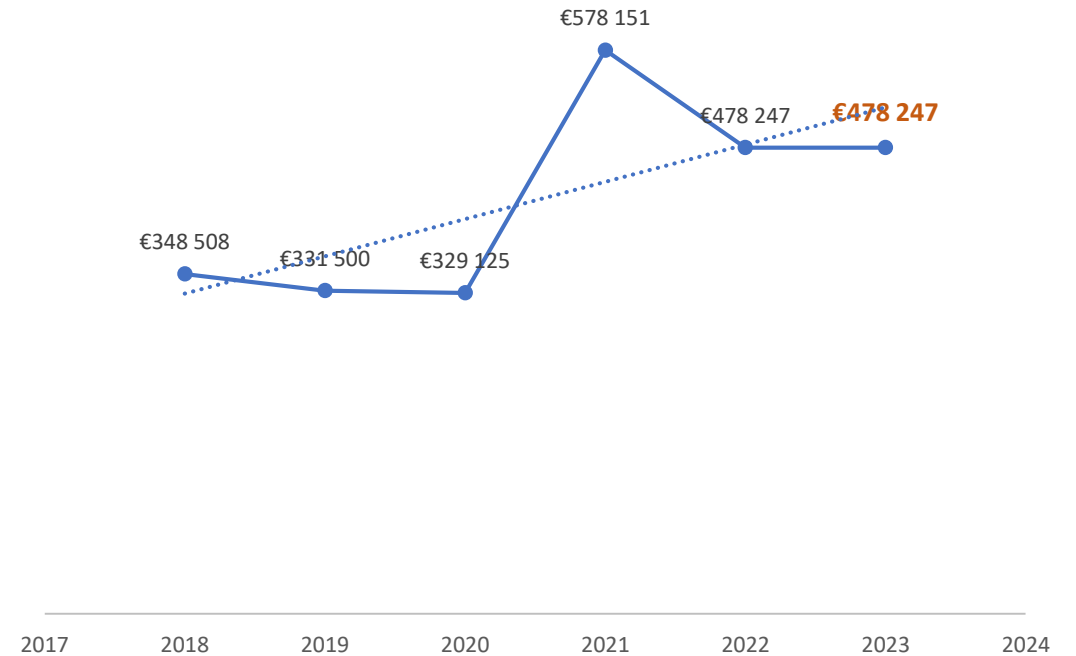


FDVA 2 – Dotation financière Isère

Dotation Isère 2022



Évolution depuis 2018



Deux types de demandes peuvent être soutenues au titre du FDVA :

- Le financement global de l'activité d'une association
- La mise en œuvre de nouveaux projets ou activités
 - Création et développement de nouvelles activités
 - Structuration et développement du tissu associatif local

Orientations 2023

Pour l'ensemble des demandes, seront soutenues en priorité :

- **Les associations dont l'action concourt au dynamisme de la vie locale**, à la consolidation de la vie associative locale, et à la création de richesses sociales ou économiques durables à l'impact notable pour le territoire, notamment ceux ruraux, moins peuplés ou plus enclavés géographiquement
- **Les associations qui démontrent une capacité à mobiliser et rassembler une participation citoyenne significative** par rapport au territoire, notamment de bénévoles réguliers, a fortiori si cette participation reflète une mixité sociale et inclut des personnes ayant moins d'opportunités
- **Les associations dont les projets ne sont pas soutenus par ailleurs dans le cadre d'une politique ou d'un dispositif spécifique dédié (ex: ANS, CTEAC, BOP 163...)**
- Les associations qui **déposent une demande au titre du FDVA pour la première fois**

Orientations 2023 : Le financement global de l'activité d'une association (1/2)

- **Sont uniquement éligibles les associations non-employeuses ou faiblement employeuses (2 salariés en équivalent temps plein au plus).**

Seront appréciés dans la demande :

- La qualité du projet associatif ainsi que les actions visant à le renouveler ou à l'approfondir ;
- Le développement de la vie associative dans une démarche collaborative nouvelle dépassant les frontières des « champs d'activités ».

Orientations 2023 : Le financement global de l'activité d'une association (2/2)

Documents obligatoires à joindre à la demande "fonctionnement"

- Le projet associatif (à joindre via le Compte Asso)
- Le rapport d'activité de l'année N-1 (à joindre via le Compte Asso)

Les Projets "fonctionnement global" non éligibles :

- Financement de l'achat de biens amortissables ;
- Le soutien direct à l'emploi ;
- Les demandes de subvention au titre de la formation des bénévoles, qui fait l'objet d'un appel à projets distinct
- Les projets d'études, de diagnostics, etc.

Orientations 2023 : La mise en œuvre de nouveaux projets ou activités

I. Création et développement de nouvelles activités

- **Sont uniquement éligibles les associations non-employeuses ou faiblement employeuses (2 salariés en équivalent temps plein au plus).**

Seront soutenus en priorité :

- Les projets de création de services ou d'activités peu présents au niveau local et répondant à un besoin non satisfait ;
- Les projets apportant pour le territoire une réponse pertinente en termes d'innovation sociale, environnementale

Ne seront pas soutenues : les demandes de subvention au titre de la formation des bénévoles, qui font l'objet d'un appel à projets distinct, les études et diagnostics, les voyages, les projets scolaires.

II. Structuration et développement du tissu associatif local

Seront soutenus en priorité :

- Les projets qui développent une offre d'appui et d'accompagnement aux petites associations ;
- Les projets qui visent à consolider le maillage territorial ;
- Les projets qui permettent **d'expérimenter des mutualisations** et des coopérations nouvelles entre associations ;
- Les projets qui visent le renouvellement et la valorisation du bénévolat.

Calendrier 2022-2023 de la campagne FDVA

15 novembre : Commission Régionale Consultative (CRC)
pour valider les notes régionales et le calendrier

30 novembre : Collège Départemental Isère pour valider la
note d'orientation

1er décembre : ouverture du Compte Asso

23 février : fermeture du Compte Asso

Mars - avril : instruction des dossiers Isère FDVA1 et FDVA2
par le SDJES 38

27 avril : harmonisation régionale de l'instruction des
dossiers FDVA1

24 avril – 09 mai : collège départemental Isère pour valider
les tableaux FDVA2. Dès confirmation des montants accordés,
les créations de tiers commencent.

15 mai : CRC finale pour valider les tableaux FDVA1 et rendre
compte des propositions concernant le FDVA2

26 mai : publication par la DRAJES de la liste de bénéficiaires
et des montants attribués ainsi que des dossiers non retenus ;
après validation préfectorale.

Fin des mises en paiement : fin juillet

Communication de la note d'orientation

- Communes et intercommunalités de l'Isère
- Association des maires de l'Isère
- Association des maires ruraux de l'Isère
- L'ensemble des parlementaires de l'Isère
- Conseil Départemental de l'Isère
- Délégués du Préfet
- Membres de la Mission d'Animation et d'Information des Associations
- Publication sur le site des services de l'Etat en Isère

Avis sur la note d'orientation du FDVA 2
« Fonctionnement et Innovation »

Merci de votre attention et de votre soutien.



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Isère

